



## DÉCISION

N° : 2026- 48

Exécutoire le : 17 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 17 FEV. 2026

Visée le : 13 FEV. 2026

### COMMANDE PUBLIQUE

Marché 25056 :

Etude : scénarios de confection des repas à destination des personnes âgées

### ATTRIBUTION

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 22 juin 2021 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée en date du 19/12/2025

Considérant la nécessité pour Grand Lac de faire réaliser une étude sur les besoins en repas à destination des personnes âgées mais aussi les capacités de production de repas du territoire

Considérant l'analyse des offres

Considérant l'offre du groupement d'entreprise Cantinéo – SELAS FIDUCIAL LEGAL BY LAMY – ingénierie cuisines professionnelles, dont le mandataire Cantinéo est domicilié, 48 Bis Route de Ternay, 69360 Communay

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

De signer le marché n°25056 avec le groupement d'entreprise Cantinéo – SELAS FIDUCIAL LEGAL BY LAMY – ingénierie cuisines professionnelles pour un montant forfaitaire de 27 487.50 € HT

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le mandataire du groupement : Cantinéo

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique

Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice-Président délégué à la commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 12/02/2026 08:37:12



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2026-48 : Marché 25056 - Etude relative aux scénarios de confection des repas à destination des personnes âgées - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/02/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/02/2026

---

**Numéro de l'acte :** Dec2281 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260212-Dec2281-AI

---

**Date de décision :** 12/02/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA